

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 30 juin 2011

DCM N° 11-06-30-09

**Objet : Approbation de la modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme.**

**Rapporteur : M. LIOGER, Premier Adjoint au Maire**

Par arrêté municipal du 2 Mars 2011, une enquête publique a été prescrite concernant le projet de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme ; cette modification comporte principalement des adaptations légères relatives à la ZAC de l'Amphithéâtre (stationnement, emprise Crédit Agricole), et vise également à apporter des précisions et ajustements dans les formulations réglementaires.

Elle est composée des points suivants :

**Point n°1** : Précisions relatives aux règles de stationnement (article 12 et son annexe).

**Point n°2** : Projet d'extension de la rue Belchamps : modification de l'emplacement réservé, de la marge de recul et du zonage.

**Point n°3** : Mise à jour du plan de la ZAC de l'Amphithéâtre.

**Point n°4** : Précisions relatives aux espaces verts (article 13).

**Point n°5** : correction d'erreurs dans l'article 9 : suppression du terme « nouvelles », inversion des termes « reconstruction-démolition ».

**Point n°6** : correction d'une erreur en page 8 sur les pentes de toitures.

Au cours de l'enquête publique précitée, qui a duré 31 jours (du 29 mars au 28 avril 2011), plusieurs observations ont été émises auprès du commissaire-enquêteur dont les conclusions sont favorables sans réserves, ni recommandations, à la modification n°4 du PLU

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**VU** le Code de l'Urbanisme ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 18/12/2008 approuvant le plan local d'urbanisme ;

**VU** l'arrêté du Maire en date du 02/03/2011 soumettant à enquête publique le projet de modification du PLU ;

**VU** le dossier de modification n°4 du PLU de Metz comprenant les pièces suivantes :

- une notice de présentation faisant office d'additif au rapport de présentation du PLU comprenant les planches modifiées du règlement graphique,
- une présentation synoptique du règlement modifié.

**VU** les observations émises lors de l'enquête publique du 29 mars 2011 au 28 avril 2011.

**VU** le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur,

**CONSIDERANT** que la modification du PLU telle qu'elle est présentée au Conseil Municipal est prête à être approuvée, conformément à l'article L 123-13 du code de l'urbanisme ;

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE** d'approuver la modification n°4 du plan local d'urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente.

**DIT** que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R 123-25 du code de l'urbanisme, d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention dans un journal local (ainsi que d'une publication au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R 2121 du code général des collectivités territoriales).

**DIT** que la présente délibération sera exécutoire :

- après l'accomplissement des mesures de publicités précitées.

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :

Pour le Maire  
Le Premier Adjoint :

Richard LIOGER

Service à l'origine de la DCM : Service Urbanisme Prévisionnel et Opérationnel

Commissions : Urbanisme

Référence nomenclature «ACTES» 2.1

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 44

Absents : 11

Dont excusés : 11

**Décision : ADOPTÉE**

**Pour : 54**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**